

Point de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 septembre 2025.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 26 septembre 2025.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 26 septembre 2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

Décompte des votes :

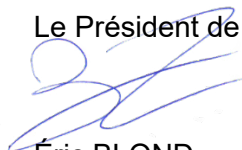
Abstentions :	2
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 février 2026

Le Président de l'Université



Eric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2025

ORDRE DU JOUR :

Informations générales.

1. Procès-verbal du 11 avril 2025.
2. Procès-verbal du 16 mai 2025.
3. Procès-verbal du 6 juin 2025.

POLITIQUE GENERALE

4. Campagne d'emplois 2026 – postes enseignants et enseignants-chercheurs.
5. Campagne d'emplois 2026 – postes hospitalo-universitaires.
6. Campagne d'emplois 2026 – postes Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé, (BIATSS).
7. Convention de transfert de gestion d'emprise du domaine public du CHU d'Orléans au profit de l'Université d'Orléans.
8. Bilan de l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO).
9. Statuts de l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO).

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

10. Actualisation réglementaire des taux de vacations des emplois étudiants.
11. Tarif d'inscription à la préparation au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE).
12. Tarif d'inscription à la préparation aux Certificats d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) et au concours de Conseiller Principal d'Education (CPE).

AFFAIRES GENERALES

13. Modulation de la prime d'intéressement versée aux agents contractuels BIATSS pour sujétions particulières.

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie	Présente	
<i>BA Abou</i>		
CACHOT Jeanne	Excusée	
<i>TURLEQUE Chloé</i>	Excusée	
FOUQUET Iris	Excusée	
<i>GABIN Léna</i>	Excusée	
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>	Excusée	
MOREAU Simon	Excusé	
<i>FOURNIAU Mathys</i>	Excusé	
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Excusé	
<i>LE MENE Quentin</i>	Excusé	
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Excusé	Mme ANDREAZZA
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Excusée	
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Présent	
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Présent	
HENNINGER Aline	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
TREPPOZ Armelle	Présente	
TRICARD Elodie	Excusée	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	M. BLOND
<i>MERCIER Romain</i>	Excusé	
GAIL France-Aimé	Présente	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia	Excusée	
<i>MALBO Gérard</i>	Excusé	
MONTILLOT Florent	Présent à partir de 9h15	
<i>PICARD Fanny</i>		
PILLIERE Henry	Présent	
REY Julien	Excusé	M. LARIGAUDERIE

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 22 / Nombre de procurations : 3.

Invités permanents :

M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
Mme DI MASCIO, Directrice de cabinet du CHU d'Orléans
M. GASPARD, Directeur Général des Service Adjoint aux Ressources
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante
Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.
M. PALLU, Directeur de l'UFR ST
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines
M. VAILLS, Directeur de l'Université du Temps Libre d'Orléans

Secrétariat de séance assuré par :

Mme CAILLAUD, secrétaire du cabinet
Mme DELAUNAY, assistante du Président
Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 8h54.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

1. Informations générales :

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des administrateurs. Il rappelle que la dernière réunion s'est tenue en juillet et profite de ce moment pour partager plusieurs informations d'actualité.

Nomination d'une nouvelle chargée de mission :

Mme Sophie ROBERT, maîtresse de conférences au Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans (LIFO), a accepté la mission sur la pérennisation du Mésocentre de calcul, mission portée à l'échelle régionale dans le cadre de la Convention de coordination territoriale (CCT). Le Président rappelle que le Mésocentre de Calcul portait initialement le nom de CaSciModOT et qu'il est aujourd'hui désigné sous l'appellation LETO. La fédération de recherche CaSciModOT, pour sa part, continue d'exister et de fonctionner.

L'objectif premier est de distinguer la fédération de recherche CaSciModOT de l'infrastructure technique, à savoir le Mésocentre de calcul, afin de mettre en place un modèle financier et de gouvernance permettant d'en faire un véritable outil régional. Le Président rappelle que, bien que le Mésocentre soit utilisé par plusieurs établissements (Université d'Orléans, INSA Centre-Val de Loire, Université de Tours), son financement repose quasi intégralement sur l'Université d'Orléans. Le second objectif est d'adosser cet outil au Data Centre, dispositif mutualisé entre l'Université d'Orléans, l'Université de Tours, l'INSA Centre-Val de Loire et le BRGM, de manière à permettre le stockage mutualisé et sécurisé de l'ensemble des données.

Mme Sophie ROBERT a pris en charge cette mission depuis le mois de juillet 2025.

Convention de coordination territoriale (CCT) :

Le Président rappelle que tous les établissements d'enseignement supérieur doivent faire partie d'un groupe qui peut prendre la forme d'une communauté d'universités et d'établissements (COMUE), d'un établissement public expérimental, d'une fusion d'établissements ou d'une CCT, forme la plus minimaliste de collaboration entre établissements.

La CCT, qui concerne l'Université d'Orléans, l'Université de Tours, et l'INSA Centre-Val de Loire, avait déjà été examinée par le précédent Conseil d'Administration et validée par le Ministère. Toutefois, sa signature avait été suspendue en raison de désaccords relatifs aux moyens financiers. Malgré les discussions, le Ministère n'a pas modifié sa position et n'apporte pas de financement supplémentaire. Néanmoins, considérant l'importance stratégique de ce cadre de coopération, il est proposé d'avancer vers la signature de la CCT et de défendre les besoins spécifiques au cas par cas, en fonction des projets. Le texte sera transmis aux administrateurs dans les prochaines semaines. Il fera l'objet d'une première présentation sans vote, puis d'un examen et d'un vote lors d'une prochaine séance. Le Président explique que, parallèlement, les fondateurs se sont accordés pour commencer à fonctionner comme si la CCT était déjà signée, les membres partenaires (organismes de recherche nationaux, CHU d'Orléans et collectivités territoriales) ayant accepté ce principe. La présidence initiale de cette convention est confiée à l'Université d'Orléans pour un an.

Le dispositif prévoit la mise en place de cinq comités thématiques :

1. Formation : ce groupe va s'attacher à élaborer une cartographie des formations régionale et plus particulièrement des collaborations qui existent entre les deux écoles universitaires de management (IAE), les 3 écoles d'ingénieurs et les 6 IUT, mais aussi des échanges autour de la carte des Masters et des Licences.
2. Recherche : qui aura pour objectif de poursuivre et d'amplifier la dynamique régionale déjà solide.
3. Vie étudiante : avec des travaux à mener pour développer une approche vie étudiante par site et non par établissement, en articulation avec le CROUS.
4. Santé : avec l'objectif de développer une approche régionale en matière de formation et de recherche, et notamment dans la perspective de la réforme de la première année santé.
5. Pilotage : avec l'élaboration d'une stratégie commune et la mise en place éventuelle d'outils communs voir mutualisés (gestion des étudiants, ressources humaines, voir même marchés publics).

Le document sera transmis aux administrateurs.

Le Président annonce la mise en place d'une conférence annuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, coanimée par la présidence de la CCT et la Région avec une première conférence qui se tiendra le 1er décembre 2025.

Université européenne Athena :

Le Président rend compte de la cérémonie officielle qui s'est tenue à Maribor (Slovénie) les 18 et 19 septembre 2025 dans le cadre des 50 ans de l'Université de Maribor et au cours de laquelle l'Université d'Orléans a pris la présidence de l'Alliance européenne Athena. La cérémonie s'est déroulée en présence de hautes autorités européennes et nationales.

Trois orientations stratégiques sont fixées pour la durée du mandat : développer des doubles diplômes de licence afin de favoriser la mobilité étudiante et de renforcer l'attractivité des parcours, préparer la réponse au prochain appel à projets de la Commission européenne, prévu fin 2025 – début 2026, en vue d'obtenir un refinancement des universités européennes et accroître la dimension recherche dans le fonctionnement de l'Alliance, historiquement centrée sur la formation. Prévue pour une durée d'un an, cette présidence s'annonce particulièrement intense.

La présidence par l'Université d'Orléans entraînera une charge de travail importante pour le Vice-président délégué Athena et la cheffe de projet, mais aussi pour le cabinet de la présidence ainsi que pour la vice-présidente déléguée aux relations internationales.

Situation financière et plafond d'emplois :

Le Président revient sur les inquiétudes exprimées lors des précédentes séances quant à la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) pour laquelle la partie « masse salariale Etat » était inférieure à ce qui était nécessaire pour rémunérer l'ensemble des titulaires de l'établissement. Un courrier au Ministère a été envoyé pour alerter sur cette situation mais également sur le fait que l'établissement se rapprochait de plus en plus de son plafond d'emplois. Une réponse a été donnée et, concernant la masse salariale, un ajustement a été obtenu auprès du Ministère. L'écart, qui apparaissait préoccupant, est désormais limité à environ 8 000 €, ce qui rend la situation plus soutenable. Concernant le plafond d'emplois, il est relevé de +4,25 Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT), plafond qui devrait être réhaussé au fur et à mesure de la croissance des effectifs, en lien avec l'UFR santé. Le ministère a indiqué être attentif aux besoins exprimés par l'établissement et suivre l'évolution au fil des années, avec la possibilité d'ajustements complémentaires.

Réforme de la première année santé :

Le Président rappelle que l'actuel dispositif, articulé autour des PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé, composés à 70 % d'enseignements en santé et 30 % d'une discipline mineure) et des LAS (Licences Accès Santé, composées à 30 % de santé et 70 % de la discipline principale), va être supprimé.

L'objectif du ministère est de mettre en place un système unique à l'horizon 2027, afin d'harmoniser et de simplifier le parcours d'accès aux études de santé. Le schéma envisagé reposerait sur une proportion équilibrée d'enseignements, avec 40 à 60 % de santé, une part variable consacrée à la discipline associée (SVT, chimie, STAPS, ...) et une place pour les enseignements dits « transversaux ».

Cette réforme implique plusieurs impacts majeurs.

D'une part, une réorganisation des volumes horaires : la réduction de la part consacrée aux disciplines mineures dans les LAS, et à l'inverse l'allègement de la place de la santé dans les PASS, vont modifier en profondeur la charge d'enseignement et la répartition des heures selon les filières.

D'autre part, la disparition de certaines combinaisons disciplinaires : le ministère envisage, en effet, de recentrer les parcours santé sur les disciplines qui fonctionnent le mieux, en particulier les sciences de la vie et de la Terre, la biologie, la chimie et les STAPS. À l'inverse, les filières jugées peu adaptées ou peu porteuses, telles que droit-santé ou économie-santé, seraient appelées à disparaître.

Et enfin, la concentration sur un nombre limité de disciplines pourrait entraîner un afflux massif d'étudiants vers les filières SVT et STAPS, ce qui poserait la question des capacités d'accueil et des moyens humains.

Le Président souligne que le risque principal ne réside pas tant dans les enseignements de santé, mais dans la surcharge des autres filières, qui pourraient se retrouver en difficulté si elles ne disposent pas des ressources nécessaires pour absorber cette augmentation.

Le Président explique que les échanges avec le ministère sont encore en cours. Initialement, la priorité affichée était d'accompagner la santé, mais l'Université d'Orléans et d'autres établissements alertent sur la nécessité d'accompagner aussi les disciplines associées, sans lesquelles le dispositif ne pourra pas fonctionner.

Certains interlocuteurs ministériels n'excluent pas de réduire le nombre d'étudiants admis en première année santé, en comparant avec le modèle des classes préparatoires scientifiques, où le nombre de places en école d'ingénieur est quasiment équivalent à celui des étudiants en prépa, mais avec une sélection plus stricte en amont.

Le calendrier est serré puisque chaque région académique doit transmettre au ministère, d'ici le 15 octobre 2025, ses propositions pour ce futur dispositif. Les arbitrages ministériels devront ensuite être rendus rapidement, afin que le nouveau système soit prêt à entrer en vigueur dès le début de l'année 2027, avec une mise en œuvre généralisée en 2027.

La situation est en constante évolution et l'université doit rester vigilante et proactive dans la préparation de ses propositions, afin de défendre au mieux les intérêts de ses étudiants et de ses équipes pédagogiques.

Projet Chartres :

Le Président présente un projet structurant actuellement en discussion avec la ville de Chartres. L'ambition est de regrouper sur un même site l'ensemble des structures universitaires présentes à Chartres, à savoir l'IUT de Chartres et les antennes locales de Polytech Orléans et de l'INSPE. Le projet inclut également la création d'une usine-école commune, adossée à l'IUT et à Polytech, orientée vers les secteurs de l'industrie, avec un accent particulier sur la maintenance et la production dans le domaine de la cosmétique. L'objectif est de proposer un lieu de formation intégrée, permettant de former conjointement techniciens, ingénieurs et futurs enseignants dans ces disciplines. Pour la mise en œuvre, la ville de Chartres mettrait à disposition un terrain attenant à l'IUT, comprenant également un bâtiment existant qui serait remis à l'Université. L'IUT actuel servirait de site principal, avec un projet d'agrandissement.

Le Président souligne le soutien politique unanime dont bénéficie ce projet, mais rappelle qu'il reste à résoudre plusieurs questions techniques et juridiques, notamment concernant la propriété des terrains et des bâtiments concernés. En dépit de ces incertitudes, il affirme qu'il est essentiel d'avancer rapidement dans la préparation opérationnelle.

En termes de calendrier, la ville souhaiterait voir le projet aboutir d'ici deux ans. Toutefois, au regard des expériences passées, le Président estime plus réaliste une durée de trois ans. Il insiste néanmoins sur le fait que l'échéance exacte est secondaire par rapport à l'enjeu de fond : disposer à Chartres d'un véritable campus universitaire, identifiable et structurant, intégrant l'ensemble des formations et laboratoires. Ce regroupement permettrait également de rapprocher sur un même site les deux laboratoires (PRISME et Lamé) actuellement implantés à Chartres afin de renforcer la cohérence scientifique locale.

Ce projet constitue une opportunité majeure, tant pour la lisibilité et la visibilité de l'Université d'Orléans sur le territoire que pour les débouchés professionnels des étudiants, dans un secteur industriel porteur. Il prévient enfin les administrateurs qu'une communication externe pourrait prochainement paraître et qu'il était important qu'ils soient informés en amont.

Composition du Conseil d'Administration :

Le Président informe le Conseil de plusieurs changements dans la composition du Conseil d'Administration :

- Concernant les élus étudiants : M. Paul GOUTILLE (« Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite ») est remplacé par Mme Léna GABIN.

- Concernant le collège des enseignants-chercheurs, M. Olivier ROZENBAUM (« Nous sommes l'Université »), promu Professeur des Universités à l'UFR ST, est remplacé par Mme Élodie TRICARD, Maîtresse de conférences à l'INSPE.

A la suite de ces informations et après annonce du quorum (22 administrateurs présents et 3 procurations), le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal du 11 avril 2025

Le Président présente le procès-verbal du 11 avril 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 11 avril 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 16 mai 2025

Le Président présente le procès-verbal du 16 mai 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 16 mai 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 16 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal du 6 juin 2025

Le Président présente le procès-verbal du 6 juin 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 6 juin 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 6 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

4. Campagne d'emplois 2026 – postes enseignants et enseignants-chercheurs.

Le Président rappelle que la campagne d'emplois, bien que votée dès à présent, ne sera mise en œuvre qu'à partir de l'année suivante. Il précise le contexte singulier de cette campagne. D'un côté, la situation financière de l'Université d'Orléans est globalement saine, comme en atteste le budget rectificatif voté précédemment. Ainsi, sans être confortable, elle reste équilibrée et normale, permettant théoriquement de conduire les campagnes d'emplois sans restriction particulière. Puis de l'autre, la situation nationale est beaucoup plus contrainte.

Une note du Premier ministre adressée aux ministres a, en effet, demandé de préparer des campagnes d'emplois sur la base d'un non-renouvellement d'un départ à la retraite sur trois et d'une absence de création de postes. Dans ce contexte, la logique aurait été de réduire fortement la campagne d'emplois, néanmoins, tel n'a pas été le choix de l'Université d'Orléans. En effet, l'établissement connaît une hausse continue de ses effectifs étudiants (près d'un millier d'inscrits supplémentaires cette année) et il n'est pas possible d'accompagner cette croissance sans maintenir au minimum les forces existantes. Ainsi, pour les enseignants et enseignants-chercheurs, la campagne a été bâtie selon une logique de flux nul : les départs à la retraite seront compensés par des recrutements, afin de stabiliser les effectifs. Pour les BIATSS, une seule création de poste est proposée, jugée indispensable et raisonnable. Le Président souligne toutefois qu'il n'est pas exclu que le Rectorat, au titre du contrôle de légalité, demande des ajustements au vu des consignes nationales. Le Président attire également l'attention des administrateurs sur plusieurs incertitudes financières nationales. Ainsi, des rumeurs persistantes évoquent le non-versement de la dernière tranche de la SCSP pour les établissements disposant d'une trésorerie jugée suffisante, ce qui est le cas de l'Université d'Orléans. Par ailleurs, une autre rumeur, jugée plus crédible, concerne le non-versement de la dernière partie du COMP. En effet, sur la première vague, seuls 4 établissements ont reçu ce financement. De plus, la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), qui prévoit l'adhésion obligatoire des personnels à la MGEN, risque également de peser. Le coût estimé pour l'Université se situe entre 500 000 et 800 000 €, en fonction des options choisies par les agents, et la compensation par l'État n'était pas prévue dans la première version du budget du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Au vu de ces éléments, le Président conclut que la campagne d'emplois présentée est extrêmement mesurée et prudente, conciliant la nécessité de maintenir les effectifs et la vigilance face aux incertitudes budgétaires.

Il précise enfin que les débats ont déjà eu lieu en Comité Social d'Administration (CSA), avec un vote négatif sur la campagne BIATSS (avec 4 voix contre et 3 abstentions), accompagné d'explications de et un vote défavorable également sur la campagne enseignants, enseignants-chercheurs (3 voix pour, 4 voix contre, aucune abstention).

Le Président invite M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique et Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines, à présenter la campagne d'emplois 2026 pour les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme MARTINS DA SILVA interroge sur l'absence, dans la campagne d'emplois, d'un poste de professeur des universités en psychologie et ergonomie qui avait été proposé par l'INSPE, à la suite du départ d'un collègue. Elle souhaite comprendre pourquoi ce poste n'apparaît pas.

Le Président rappelle que les emplois ne sont plus attribués poste par poste mais sur la base d'une masse salariale globale. Depuis les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE - 2009-2012), chaque établissement gère ses équilibres : un poste de professeur (120 k€ environ) consomme l'équivalent de deux supports budgétaires moyens (60 k€). La logique repose donc sur un flux essentiellement financier.

M. ABRAHAM complète en précisant que la demande de poste de professeur en psychologie avait bien été examinée, en lien avec le laboratoire ERCAE, mais que des doutes subsistaient sur la pertinence de cette coloration disciplinaire. Une discussion plus approfondie devra avoir lieu pour affiner la définition de ce poste dans la perspective de l'année prochaine.

Le Président ajoute qu'il existe un enjeu d'adéquation entre formation, recherche et disciplines représentées. Il souligne qu'alors que le laboratoire ERCAE est en sciences de l'éducation, il ne compte aucun professeur des universités dans ce champ, ce qui questionne la pertinence d'une demande en psychologie.

Selon lui, le rôle du conseil est aussi de faire des choix structurants pour l'avenir scientifique de l'établissement.

M. CATEL pose ensuite une question générale concernant la montée en puissance du financement des postes hospitalo-universitaires et de ses éventuelles conséquences sur la campagne d'emploi des autres composantes.

Le Président répond que ces postes constituent une exception, car ils ne sont publiés que lorsqu'ils sont financés. Leur gestion reste partagée entre les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et suit un mode « pré-RCE », avec un suivi poste par poste. Une révision générale des effectifs se tiendra prochainement à Paris : l'Université présentera ses souhaits, mais la décision finale reviendra au ministère.

Mme HENNINGER annonce que son groupe votera contre la campagne d'emplois, non pour critiquer le travail réalisé par l'équipe présidentielle, mais pour adresser un message politique au rectorat et au ministère. Elle rappelle la baisse continue du nombre de postes titulaires depuis 2010, la hausse des effectifs étudiants dans la région Centre-Val de Loire, contrairement à d'autres territoires, les tensions croissantes liées au recours massif aux contractuels et vacataires, en particulier en STAPS, en économie-gestion et dans les IUT après la réforme du BUT et met en avant l'importance d'associer laboratoires et départements dans les dialogues de gestion, ce qui n'a pas toujours été le cas, notamment pour ce qui concerne l'UFR LLSH.

Le Président prend acte de cette explication de vote. Il précise néanmoins que, pour l'Université d'Orléans, les effectifs étudiants sont en hausse continue depuis 2012, si l'on corrige l'effet temporaire de la crise Covid.

L'augmentation est estimée à environ 1 000 étudiants supplémentaires cette année, chiffre qui sera consolidé à la fin de la période d'inscriptions. Concernant les effectifs d'enseignants-chercheurs, il souligne qu'ils ont légèrement augmenté depuis quatre ans (+1 à 2 postes par an hors médecine), même si le niveau global reste en deçà de celui de 2012. Il conclut en rappelant que, malgré les débats nationaux, le Conseil d'Administration vote avant tout pour les intérêts de l'Université d'Orléans. Voter contre la campagne d'emploi revient donc, in fine, à empêcher l'ouverture des recrutements locaux.

Le Président soumet la campagne d'emplois 2026 pour les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	3
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	22
Contre :	4

→ **Vote du Conseil** : la campagne d'emplois 2026 pour les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs est adoptée.

5. Campagne d'emplois 2026 – postes hospitalo-universitaires.

Le Président invite M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique et Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines, à présenter la campagne d'emplois 2026 pour les postes hospitalo-universitaires.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Concernant les postes hospitalo-universitaires (HU), M. EGUETHER précise que la possibilité de financement et de nomination n'est pas ouverte à toutes les disciplines. Elle ne concerne que les disciplines cliniques. Ainsi, les biologistes, par exemple, n'y sont pas éligibles. Pour accéder à ce type de poste, il faut avoir exercé comme praticien hospitalier (PH) pendant au moins huit ans, ce qui limite considérablement le nombre de personnes pouvant en bénéficier.

Le Président précise que plusieurs critères président à la définition de la campagne de recrutement des postes HU : la discipline de formation, premier critère qui permet de répondre aux besoins de montée en puissance identifiés, les besoins en soins ensuite puisqu'il est impératif que les recrutements correspondent aux nécessités de l'hôpital. Aucun poste ne peut être attribué à des profils qui ne pourraient pas s'intégrer dans les équipes de soins. À ce titre, une concertation régulière, quasi quotidienne, est menée avec l'hôpital. Et enfin, la recherche. Ce critère, moins structurant pour l'instant, reste néanmoins pris en considération. Les enseignants-chercheurs HU mènent tous des activités de recherche. Toutefois, les équipes étant encore en phase de constitution, il est plus difficile d'orienter strictement les recrutements vers des thématiques spécifiques. À horizon de 3 à 4 ans, lorsque les équipes seront consolidées, ce volet jouera un rôle plus déterminant.

Le Président soumet la campagne d'emplois 2026 pour les postes hospitalo-universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	3
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la campagne d'emplois 2026 pour les postes hospitalo-universitaires est adoptée à l'unanimité.

6. Campagne d'emplois 2026 – postes Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé, (BIATSS).

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, Mme RUILIER, Directrice Générale des Services et Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines, à présenter la campagne d'emplois 2026 pour les postes BIATSS.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président rappelle que les créations de postes en médecine dépendent des arbitrages ministériels. Si la réponse de la tutelle est inférieure aux besoins exprimés, des choix devront être faits entre les postes.

M. BOCHE présente l'analyse de la FSU, déjà exposée en CSA, et juge cette campagne d'emplois BIATOSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Ouvriers, Sociaux et de Santé) notoirement insuffisante, hors médecine. Trois grandes remarques sont formulées. S'agissant de la médecine, la FSU reconnaît la nécessité de créations pour accompagner la montée en puissance de l'UFR santé. M. BOCHE salue notamment la création de postes de catégorie B (techniciens en scolarité médicale), cohérente avec les missions réellement exercées. Il souhaite toutefois que cette logique soit généralisée à l'ensemble des services de scolarité, où les collègues exercent majoritairement des fonctions de catégorie B plutôt que de catégorie C. Une telle mesure permettrait, en outre, aux personnels déjà en poste de bénéficier de perspectives de promotion. En revanche, M. BOCHE s'interroge sur le choix de rattacher un poste d'aide documentaire en santé à la filière recherche et formation, plutôt qu'à la filière bibliothèque (magasinier/magasinière). Ce choix risquerait de restreindre le vivier de recrutement, alors même que des réussites à ce concours ont été enregistrées ces dernières années. Concernant les créations de postes, M. BOCHE rappelle qu'une seule création en catégorie A est proposée pour un poste lié au système d'information décisionnelle (SID). S'il reconnaît l'importance du renforcement des systèmes d'information, la FSU conteste le choix de commencer par un poste de catégorie A. Il estime qu'il aurait fallu, en priorité, renforcer les services de terrain (Direction des Affaires Financières, Direction des Ressources Humaines, Pôle d'Appui aux Projets, à la Recherche et à l'Innovation...), avant d'envisager un pilotage central. Ce choix apparaît comme une inversion de logique, retardant la résorption des difficultés dans ce domaine et contribuant aux insuffisances constatées en matière de prévision budgétaire, lesquelles expliquent en partie les excédents budgétaires conséquents enregistrés depuis plusieurs années.

Ce choix semble d'autant plus discutable que trois autres priorités paraissent plus urgentes. Un poste de psychologue titulaire au Service de Santé Universitaire (SSU), en premier lieu, pour répondre à la forte demande des étudiants et à la crise de santé mentale. Le récent rapport de la Mutualité française alerte en effet sur une détresse étudiante d'ampleur inédite, liée non seulement aux confinements mais également à des évolutions sociales et culturelles de fond. La création de ce poste constituerait un signal fort adressé aux étudiants et au personnel du SSU. Ensuite, un renfort pour la mise en place du logiciel Pégase (remplaçant d'Apogée), afin de soutenir les services de scolarité. Si le sujet est régulièrement évoqué, peu de moyens y sont consacrés, contrairement à l'Université de Tours déjà engagée dans ce chantier. La FSU propose la création d'un poste d'Ingénieur d'Etudes (IGE), permettant de doter les scolarités centrales d'une compétence technique rare et précieuse. Et enfin, des postes en espaces verts (catégories B et C), indispensables à l'entretien du patrimoine arboré, tant sur le campus de la Source qu'à Fondettes. M. BOCHE regrette l'absence de créations dans ce domaine depuis plusieurs années, hormis des postes d'apprentis, alors même que les enjeux liés au réchauffement climatique nécessitent de nouvelles pratiques et davantage de moyens. Enfin, concernant les concours, la FSU déplore une nouvelle baisse des ouvertures, limitant à la fois les perspectives de promotion interne et la titularisation des contractuels. M. BOCHE rappelle la hausse continue du nombre de contractuels et souligne que la cédésation ne saurait constituer l'unique solution pour stabiliser les collègues en CDD. Les inquiétudes sont renforcées par le fait que les postes de techniciens (catégorie B) de la Branche d'Activité Professionnelle en gestion et pilotage (BAP J) concernent exclusivement la gestion financière et comptable, excluant de fait les autres métiers de cette filière, pourtant plus nombreux. La création d'un seul poste en catégorie C dans la BAP J apparaît également très insuffisante. En conclusion, M. BOCHE estime que la campagne présentée est globalement insuffisante et annonce, comme en CSA, que la FSU votera contre.

Le Président confirme son accord de principe sur la nécessité de renforcer les services de scolarité par des postes de catégorie B. Il souligne toutefois que la progression demeure lente, notamment parce que les directeurs ne priorisent pas toujours ce type de demande. Sur le niveau de technicité du poste, il précise qu'aucune discussion n'a eu lieu concernant le choix d'un poste en catégorie B. Concernant le poste rattaché à la bibliothèque, le Président rappelle que ce choix répond à la demande du Directeur du Service Commun de Documentation (SCD), dont l'avis a été suivi. Mme MORET confirme que l'objectif du Directeur du SCD était de consolider une petite équipe en cours de constitution afin de permettre une ouverture plus large. Le Président ajoute qu'une section santé a déjà été créée à la Bibliothèque Universitaire (BU), avec des résultats probants, et réaffirme la confiance accordée à la stratégie déployée pour développer cette section. S'agissant de la création unique d'un poste pour le SID, le Président reconnaît une divergence assumée avec la FSU. Il explique que, depuis plusieurs années, la construction budgétaire, les campagnes d'emplois et les projections immobilières reposent sur un nombre très limité de personnes, toujours présentes dans l'établissement. Il estime nécessaire d'anticiper leur éventuel départ et juge donc indispensable, urgent et primordial de mettre en place un SID transverse. Sans cet outil, l'établissement perdrait ses marges de manœuvre budgétaires et ne serait pas en mesure de faire face à la dévolution patrimoniale envisagée à l'horizon 2030. Revenant sur la question des espaces verts soulevée par M. BOCHE, le Président indique que ces postes n'ont pas été priorisés, les gains de temps attendus d'un SID modernisé devant permettre de dégager ultérieurement des marges de manœuvre. Il précise qu'en l'état actuel, une dévolution du patrimoine immobilier conduirait l'établissement à la faillite dans l'année suivante, faute d'outils adaptés. La priorité absolue est donc de mettre en place un pilotage fin et fiable. Le poste de chef de projet créé aura pour mission d'urbaniser et de coordonner la cohérence globale des systèmes d'information. À titre d'illustration, le Président cite l'exemple du projet Pégase, dont le déploiement a pris du retard faute de moyens, conséquence directe de l'absence d'un SID structuré. Il souligne que le décalage avec l'Université de Tours est assumé, compte tenu des difficultés rencontrées par cette dernière dans la mise en place du logiciel. Enfin, sur la question de la précarisation, le Président rappelle que le nombre de contractuels demeure globalement stable, hors projets

spécifiques tels que France 2030. La politique de cédésation constitue selon lui une réponse solide, le CDI ne pouvant être considéré comme une situation précaire. En revanche, il insiste sur la nécessité de renforcer l'attractivité des postes pour des titulaires extérieurs. Le Président conclut en rappelant que le vote porte juridiquement uniquement sur les postes ouverts au concours, mais que la discussion a porté sur la campagne d'emplois dans son ensemble.

Le Président soumet la campagne d'emplois 2026 pour les postes Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé, (BIATSS) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	3
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	18
Contre :	4

→ **Vote du Conseil** : la campagne d'emplois 2026 pour les postes Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé, (BIATSS) est adoptée.

Le Président remercie chaleureusement la direction des ressources humaines ainsi que l'ensemble des collègues impliqués. Il souligne la difficulté inhérente à l'élaboration de ces campagnes d'emplois, exercice complexe par nature. Cette difficulté est accrue lorsque les marges de manœuvre sont particulièrement limitées. Le Président remercie les équipes pour leur sérieux et l'investissement dans ce travail exigeant.

7. Convention de transfert de gestion d'emprise du domaine public du CHU d'Orléans au profit de l'Université d'Orléans.

Le Président présente la convention de transfert de gestion d'emprise du domaine public du CHU d'Orléans au profit de l'Université d'Orléans. Il rappelle tout d'abord que ce point concerne directement les conditions de formation des étudiants en médecine et plus particulièrement du transfert de gestion lié à l'installation d'un centre de simulation dans les locaux de l'ancien hôpital, destiné à accueillir les étudiants en médecine dans le cadre de leurs travaux pratiques. Ce projet implique plusieurs éléments. Les travaux d'aménagement, d'une part, puisque des travaux importants ont été nécessaires afin de rendre ces locaux opérationnels. Leur financement a été partagé entre l'Université et le CHU. La contribution de l'Université, d'un montant d'1 million d'euros, avait déjà été prévue et inscrite dans le budget initial et rectificatif voté par le Conseil d'administration. Le Président souligne que cette dépense n'est donc pas une surprise, puisqu'elle avait été anticipée. Ensuite, le transfert de gestion permettra à l'Université de gérer directement l'occupation de ces locaux, d'y organiser l'accueil des étudiants et de garantir leur couverture dans le cadre de leurs études. Et enfin, la question des frais d'usage et charges de fonctionnement : au-delà des seuls coûts d'eau et d'électricité, une liste complète de charges a été établie et figure dans le tableau transmis aux administrateurs.

Le Président note que des conventions similaires existent dans d'autres contextes (par exemple pour l'utilisation de salles de sport ou de laboratoires extérieurs), mais qu'elles ne sont pas systématiquement soumises au Conseil d'administration. La différence, ici, tient au montant : la délégation de pouvoir du Président est limitée à 600 000 euros, alors que ce projet représente un montant supérieur (1 million d'euros).

Le Président précise que le Conseil est appelé à débattre et voter sur l'autorisation donnée

au Président de signer ladite convention. En cas de refus, il ne serait pas en mesure de procéder à cette signature.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet la convention de transfert de gestion d'emprise du domaine public du CHU d'Orléans au profit de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	3
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : la convention de transfert de gestion d'emprise du domaine public du CHU d'Orléans au profit de l'Université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

8. Bilan de l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO).

Le Président invite M. VAILLS, Directeur de l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO) à présenter le bilan de l'UTLO.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs. En l'absence de question, il est proposé de présenter le point suivant de l'ordre du jour.

9. Statuts de l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO).

Le Président invite M. VAILLS, Directeur de l'UTLO et Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la vie Etudiante, à présenter les statuts de l'UTLO.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme MARTINS DA SILVA interroge sur les modalités de fixation des tarifs appliqués aux personnels en situation de handicap.

M. VAILLS confirme que seul le Conseil d'Administration est habilité à fixer ces tarifs.

Le Président précise que le Conseil de l'UTLO peut formuler des propositions, mais que la décision relève exclusivement du Conseil d'Administration.

Concernant les règles applicables en période électorale, M. MONTILLOT rappelle qu'il ne s'agit pas d'une interdiction des actions à caractère social, mais uniquement de l'interdiction d'engager des actions de communication durant cette période.

M. ZOUKOUA demande des précisions sur le type d'actions de communication envisagées par l'UTLO.

M. VAILLS évoque l'existence d'une association des « Amis de l'UTL », régulièrement mise

en avant dans la presse locale, parfois au risque de créer une confusion avec l'UTLO. Il indique avoir pris contact avec la presse afin que la dénomination utilisée soit correcte. Il mentionne également l'éventualité de recourir à la presse locale et aux canaux de communication de la Ville d'Orléans pour mieux valoriser les activités proposées par l'UTLO.

Le Président met en avant la possibilité d'organiser une conférence de presse pour renforcer la visibilité de l'UTLO auprès de la population. Il rappelle que l'association des « Amis de l'UTL » était, à l'origine, rattachée à l'Université d'Orléans et se dit surpris qu'elle existe encore aujourd'hui.

M. CATEL interroge sur la tendance évoquée à la baisse des recettes et du nombre de participants : s'agit-il d'une évolution ponctuelle ou d'un phénomène plus ancien ?

M. VAILLS répond que sa gestion a conduit à un nettoyage de l'offre de formation, qui se traduit par une baisse ponctuelle. Il explique souhaiter recentrer les enseignements proposés sur des connaissances scientifiques maîtrisées et diffusées par l'Université. Dans ce cadre, il a remis en cause plusieurs enseignements relevant notamment de la sophrologie ou de la naturopathie, signalant avoir pris connaissance d'un rapport de l'INSERM mettant en garde contre les risques de dérives sectaires associés à ces pratiques. Il propose enfin que le représentant des directeurs siégeant au Conseil de l'UTLO soit issu d'une discipline telle que la santé, afin de renforcer la légitimité scientifique des choix opérés.

Le Président soumet les statuts de l'UTLO au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : les statuts de l'UTLO sont adoptés à l'unanimité.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

10. Actualisation réglementaire des taux de vacations des emplois étudiants.

Le Président rappelle que ce point avait déjà été abordé lors du vote relatif au cadre stratégique et de gestion. Ce vote a entraîné l'obligation de procéder à une actualisation des taux de vacations des emplois, la dernière délibération en la matière datant de 2010.

Le Président invite Mme LORIOT, Directrice Générale des Services adjointe à la formation et à la vie étudiante, et Mme MORET, Directrice des ressources Humaines, à présenter l'actualisation réglementaire des taux de vacations des emplois étudiants.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ZOUKOUA interroge sur les écarts de rémunération existant selon le type de missions réalisées.

Mme LORIOT répond qu'un travail d'analyse devra être conduit afin d'identifier les justifications éventuelles de ces différences.

L'objectif est d'examiner précisément les missions réellement assumées et la plus-value

qu'elles apportent. Ces travaux débiteront en 2026, sur la base des fiches de postes et des personnels concernés.

M. ZOUKOUA demande si cette analyse pourrait conduire à une harmonisation, voire à une hausse des rémunérations.

Mme LORIOT précise qu'il est trop tôt pour anticiper les résultats : l'issue de cette analyse déterminera si une harmonisation est possible ou non. À la question de savoir si l'Université dispose déjà d'une estimation en masse salariale, Mme LORIOT confirme qu'une restitution sera réalisée une fois les travaux aboutis.

M. ZOUKOUA indique son intérêt à participer aux réflexions afin d'échanger sur la possibilité d'une hausse des montants.

M. LARIGAUDERIE exprime ses réserves concernant les écarts de rémunération, citant l'exemple des animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales rémunérées 11,88 € brut, contre 18,50 € pour les animations encadrées par le Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE), soit un écart de plus de 80 %, qu'il estime porteur d'un sentiment d'injustice sociale.

Le Président rappelle que ces étudiants sont titulaires d'un diplôme leur permettant d'encadrer ces animations, ce qui explique l'écart observé. Il confirme néanmoins que l'ensemble de la grille doit être revu.

M. LARIGAUDERIE confirme que son souhait n'est pas d'harmoniser toutes les missions, mais de réduire l'ampleur des écarts constatés.

Mme PARET ajoute que seuls les titulaires d'une licence STAPS peuvent encadrer certaines activités. Elle reconnaît que le tarif peut sembler élevé, mais souligne que, comparé au secteur associatif, l'Université a la chance de pouvoir recruter. Elle cite, en particulier, la difficulté rencontrée dans le recrutement pour des activités en piscine, où l'Université parvient encore à attirer des candidats. Mme PARET conclut en rappelant que l'idéal reste une meilleure rémunération des étudiants.

M. BOCHE estime que les différenciations sont justifiées par le niveau de diplôme exigé. Il souligne que de nombreux créneaux ne fonctionnent que grâce aux étudiants recrutés, y compris pour des activités proposées aux personnels. Il insiste sur la nécessité de réfléchir également à la ligne budgétaire relative au tutorat pédagogique, notant que l'Université de Tours investit davantage dans ce domaine. Il estime que la question dépasse les compétences de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), puisqu'elle touche directement à la pédagogie et à l'encadrement des étudiants de première année. Selon lui, il est indispensable de clarifier le contenu des missions confiées aux étudiants-tuteurs : si des fiches de postes existent, il convient de préciser la nature exacte du soutien attendu et les limites de leur intervention, en lien avec les enseignants et enseignants-chercheurs des composantes. M. BOCHE propose également de développer davantage les emplois étudiants offerts par l'Université d'Orléans, rappelant que la proximité géographique constitue un avantage : ces emplois, réalisés sur le campus, facilitent l'assiduité en cours et permettent aux étudiants de financer plus sereinement leurs études.

Le Président annonce la mise en place d'un groupe de travail en 2026 sur cette question, ainsi qu'un autre groupe destiné à examiner l'enveloppe de masse salariale qui y sera consacrée.

Le Président soumet l'actualisation réglementaire des taux de vacations des emplois étudiants au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'actualisation réglementaire des taux de vacations des emplois étudiants est adoptée à l'unanimité.

11. Tarif d'inscription à la préparation au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE).

Le Président invite Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE à présenter le tarif d'inscription à la préparation au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE).

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE s'interroge sur le volume horaire annoncé (250 heures en cours du soir, dispensés uniquement en distanciel), qui s'ajoutent aux cours de 3^e année de Licence pour les étudiants inscrits à l'Université d'Orléans.

Il en déduit que les étudiants ne suivant pas cette préparation auraient peu de chances de réussir le concours.

Mme MAGNERON précise que, lorsque le concours Bac+3 sera mis en place, tous les étudiants de L3 pourront s'y inscrire. La formation proposée rencontre déjà un certain succès avec 75 étudiants de l'établissement inscrits. Elle ajoute que les étudiants de M1 et de M2 se présentent également au concours Bac+3, l'incertitude demeurant sur le nombre de postes qui sera ouvert à Bac+3 et à Bac+5.

Mme ROIGNOT demande si les étudiants de M2 peuvent effectivement présenter le concours Bac+3.

Mme MAGNERON le confirme, en précisant que les dates du CRPE ne coïncident pas avec celles des concours du second degré, ce qui permet à ces étudiants de s'inscrire aux deux.

Un débat s'installe sur la diversité des profils de candidats amenés à se présenter à un même concours, selon leur discipline ou leur niveau d'études.

Mme MAGNERON rappelle qu'un étudiant en M2 (par exemple issu d'un MEEF) qui réussit le concours Bac+3 ne suivra pas à nouveau la formation complète, mais sera directement nommé stagiaire. Les étudiants de M1, quant à eux, intégreront la 2^e année du nouveau master, assortie d'une rémunération d'environ 1 800 euros.

Mme ROIGNOT s'interroge sur le lien entre cette réforme et le faible nombre d'inscrits constaté cette année en M1.

Mme MAGNERON confirme une baisse globale des effectifs, qu'elle attribue à la fois aux incertitudes liées à la réforme et aux interrogations des étudiants sur l'avenir du concours.

Le Président soumet le tarif d'inscription à la préparation au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le tarif d'inscription à la préparation au Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE) est adopté à l'unanimité.

12. Tarif d'inscription à la préparation aux Certificats d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) et au concours de Conseiller Principal d'Education (CPE).

Le Président invite Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE à présenter le tarif d'inscription à la préparation aux Certificats d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) et au concours de Conseiller Principal d'Education (CPE).

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le tarif d'inscription à la préparation aux Certificats d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) et au concours de Conseiller Principal d'Education (CPE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le tarif d'inscription à la préparation aux Certificats d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) et au concours de Conseiller Principal d'Education (CPE) est adopté à l'unanimité.

Le Président salue le travail et l'engagement des collègues de l'INSPE face au rythme soutenu imposé par les réformes successives.

AFFAIRES GENERALES

13. Modulation de la prime d'intéressement versée aux agents contractuels BIATSS pour sujétions particulières.

Le Président invite Mme MORET, Directrice des ressources Humaines, à présenter la modulation de la prime d'intéressement versée aux agents contractuels BIATSS pour sujétions particulières.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE se déclare satisfait que les deux primes spécifiques, déjà versées aux personnels titulaires exerçant dans ces domaines, soient désormais étendues aux contractuels. Il espère que cette mesure contribuera notamment à attirer de nouveaux assistants de prévention.

Concernant les missions des jardiniers, il se réjouit particulièrement de cette avancée, rappelant que la FSU avait demandé, depuis de nombreuses années, la création d'une prime spécifique pour ces collègues, dont l'activité s'effectue presque intégralement en extérieur et implique une forte pénibilité. Cette mesure visait également à stabiliser les équipes, dans un contexte où le secteur privé offre une attractivité concurrente.

Il regrette toutefois que l'extension de cette prime aux contractuels (40 € nets par mois) n'ait pas été l'occasion de réévaluer le montant global de la prime. Une revalorisation aurait permis de rendre ces postes réellement attractifs, notamment au regard des départs en retraite prévus prochainement. Selon lui, une telle mesure aurait eu un impact budgétaire limité compte tenu du faible nombre de bénéficiaires.

Mme MORET rappelle que la question d'une réflexion sur l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) est inscrite à l'agenda social de 2026, et que cette problématique pourra être intégrée à ces travaux.

Le Président soumet la modulation de la prime d'intéressement versée aux agents contractuels BIATSS pour sujétions particulières au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modulation de la prime d'intéressement versée aux agents contractuels BIATSS pour sujétions particulières est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe de la circulation d'un rapport de la Cour des comptes, qui n'était pas destiné à être diffusé mais a été relayé par la presse, et qui aborde notamment la question des droits d'inscription. Plusieurs points de discussion en découlent, notamment concernant les droits d'inscription dans les écoles d'ingénieurs. Le Président indique que certaines écoles d'ingénieurs hors universités affichent la volonté de pratiquer une tarification libre. Il rappelle que cette pratique existe déjà, citant l'exemple de CentraleSupélec.

Il met en avant le fait qu'il s'agit d'un sujet sensible pour Polytech Orléans, qui ne peut rester en marge du mouvement : ne pas relever les droits d'inscription pourrait être perçu comme un signe de moindre qualité. Au sein du réseau Polytech, certaines écoles plaident déjà pour une augmentation des droits. Parmi les seize écoles, deux ou trois sont rattachées à des Instituts Nationaux Polytechniques (INP). Si ces écoles augmentent leurs tarifs, une homogénéisation des tarifs au sein du réseau pourrait être envisagée, conduisant mécaniquement à une hausse pour toutes les écoles Polytech concernées. Le Président se dit convaincu qu'il ne serait pas cohérent de proposer des droits différents au sein d'un même réseau, rappelant que les étudiants peuvent effectuer leurs deux premières années dans une école avant de poursuivre dans une autre. Il précise qu'aucune décision n'est encore prise, mais que le réseau Polytech discute activement de cette question, certains allant jusqu'à proposer un alignement sur CentraleSupélec. Dans tous les cas, une telle évolution devra être débattue en Conseil d'administration, puisque les écoles internes ne peuvent fixer seules leurs tarifs.

Par ailleurs, le Président mentionne que l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR) préconise une augmentation générale des droits d'inscription à l'université, avec des montants de 2 850 € en licence et 3 879 € en master. Il rappelle avoir été auditionné à plusieurs reprises par le Sénat et l'Assemblée nationale, où cette question revenait systématiquement. Le Président insiste toutefois sur le fait qu'il ne s'agit que de recommandations, sans certitude de mise en œuvre. Il estime néanmoins nécessaire d'en informer le Conseil, car il est possible que, dans un délai de deux mois, il faille revenir devant lui pour voter de nouveaux droits concernant Polytech. Il invite chacun à s'informer sur le sujet afin d'alimenter les échanges à venir.

Enfin, il ajoute que le ministère a confirmé à la presse que les écoles d'ingénieurs sont autorisées à fixer leurs droits d'inscription, ce que plusieurs d'entre elles envisagent de faire. Un éventuel changement de gouvernement pourrait toutefois modifier ces orientations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h31.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND